



CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DU FOURNISSEUR

Approuvé le 15.07.2024

Culture du Groupe Mota-Engil

Le Sens et les Objectifs

Le Groupe Mota-Engil (compris comme Mota-Engil, SGPS, S.A. et ses filiales et succursales) se distingue par son engagement, ses personnes et ses compétences, mettant en avant son **sens** ("Notre Héritage nous inspire et nous engage à construire un monde meilleur"), qui se traduit par sa capacité à agir en faveur d'un avenir plus durable. Le Groupe Mota-Engil se caractérise par **son ambition, son intégrité, sa cohésion et son esprit de groupe**, favorisant l'amélioration continue, l'honnêteté, l'effort collectif et un environnement de travail respectueux, visant à laisser un héritage dont nous pouvons être fiers et un avenir prometteur.

Le Groupe Mota-Engil est engagé aux plus hauts standards de responsabilité éthique, légale, environnementale et sociale. Nos Fournisseurs jouent un rôle prépondérant dans la réalisation de ces objectifs. Partager les valeurs éthiques et les pratiques durables, tout en respectant pleinement les lois applicables dans les marchés où nous opérons, constitue le pilier de ces relations. La diffusion de ces normes tout au long de la chaîne d'approvisionnement est cruciale pour garantir l'efficacité, la qualité et la conformité de l'ensemble du processus.

Les normes et pratiques sociales et environnementales décrites ici sont basées sur les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte Internationale des Droits de l'Homme, la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, ainsi que les Lignes Directrices de l'OCDE pour les Entreprises Multinationales. Il est

également fait référence à la Loi Modèle de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International sur la passation des marchés publics en raison de l'engagement du Groupe Mota-Engil envers les principes de transparence, d'efficacité et d'intégrité dans ses opérations d'approvisionnement. Cette référence vise à aligner les pratiques des Fournisseurs sur des normes internationales reconnues, promouvant une culture de responsabilité et de bonnes pratiques.



"Fournisseur" désigne tout individu ou entité avec la capacité de fournir directement des biens ou services aux entreprises du Groupe Mota-Engil, y compris ses filiales, affiliés, sous-traitants et leurs propres Fournisseurs. Cette définition est cohérente tout au long du document, sauf indication contraire.

Conscience Sociale

Droits Humains

Nos Fournisseurs s'engagent à maintenir une politique rigoureuse qui protège activement les droits de l'homme reconnus internationalement. Les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme constituent la base de cet objectif. Cela inclut la protection des communautés locales, des peuples autochtones et des défenseurs des droits de l'homme.

Conditions de Travail Justes

Nos Fournisseurs s'engagent à faire respecter le droit à des conditions de travail justes, conformément aux conventions applicables de l'OIT. Cela inclut, notamment, les horaires de travail, des salaires équitables et des prestations sociales égales ou supérieures aux taux prescrits par les autorités nationales ou régionales, les normes légales ou d'autres accords de travail. Les dispositions légales relatives au salaire minimum dans les pays concernés doivent être respectées, ainsi que les règlements applicables sur les heures de travail, les pauses et le droit aux vacances. Nos Fournisseurs doivent, au minimum, respecter la législation du travail locale.

Travail des Enfants

Nos Fournisseurs s'engagent à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge légal de travailler, à ne tolérer aucune forme de travail des enfants et à respecter la dignité et les droits des enfants. Les Conventions de l'OIT n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et n°182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination doivent être respectées.

Travail Forcé

Nos Fournisseurs s'engagent à rejeter strictement toute forme de travail forcé ou involontaire, y compris, mais sans s'y limiter, le trafic d'êtres humains, l'esclavage ou le travail obligatoire de toute sorte. Le principe de libre choix de l'emploi doit être respecté et observé, les conditions qui régissent l'exercice de l'emploi devant être librement convenues. La confiscation de documents d'identification personnelle, passeports ou autorisations de travail comme condition d'emploi doit être rejetée.

Liberté d'Association

Nos Fournisseurs doivent défendre le droit des travailleurs à la liberté d'association et de négociation collective, qui ne doit pas constituer un motif de discrimination injustifiée. Le droit à la négociation collective pour la résolution des différends relatifs aux conditions de travail et le droit de grève sont accordés dans le cadre des dispositions légales et en conformité avec la Convention n°98 de l'OIT.

Égalité des Genres, Diversité au Travail et Non-Discrimination

Nos Fournisseurs s'engagent à n'accepter aucune forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur la couleur de la peau, l'origine ethnique, le genre, l'âge, la nationalité, l'origine sociale, le handicap, l'orientation sexuelle, l'affiliation religieuse, l'idéologie humaine ou l'activité politique ou syndicale, ou toute autre. Il en va de même pour toute forme de harcèlement. Compte tenu des exigences et des tâches comparables, le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale s'applique, quel que soit le genre. Les conventions de l'OIT doivent être respectées.

Santé et Sécurité au Travail

Nos Fournisseurs doivent, au minimum, respecter les normes nationales de sécurité et d'hygiène au travail et prendre les mesures appropriées pour respecter les exigences de santé et de sécurité au travail, afin de garantir des conditions de travail salubres. De plus, nos Fournisseurs, qui sont également fabricants, doivent envisager l'adoption d'un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail (SST) conforme à la norme ISO 45001 ou d'un système de gestion de la SST adapté à l'industrie, et prendre les mesures adéquates pour atteindre les objectifs d'un système de gestion de la SST.

Protection Contre l'Expropriation et la Privation des Terres

Nos Fournisseurs s'engagent à s'abstenir de toute expropriation illégale. Ils doivent également s'abstenir de toute privation illégale de terres, de forêts et d'eaux par l'acquisition, le développement ou toute autre utilisation abusive de celles-ci.

Utilisation de Forces de Sécurité Privées ou Publiques

Nos Fournisseurs s'engagent à ne pas embaucher ou utiliser de personnel de sécurité privé ou public s'il existe, en raison d'un manque de formation ou de contrôle de la part du Fournisseur, un risque de violation de l'interdiction des traitements cruels, inhumains ou dégradants, de mettre en danger la vie ou l'intégrité physique, ou de violer la liberté d'association.

Talent Local

Le Groupe Mota-Engil privilégie les partenariats locaux et s'attend à ce que ses Fournisseurs partagent les mêmes préoccupations, garantissant l'égalité des chances et réduisant les inégalités de résultats en éliminant les pratiques discriminatoires et en assurant l'accès à des partenariats locaux.

Engagement Envers L'Environnement

Protection de L'Environnement

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils s'engagent à (i) minimiser les risques pour les personnes et l'environnement, (ii) protéger les ressources naturelles en évitant la pollution et (iii) atténuer les impacts de celle-ci lorsque l'évitement n'est pas possible. Tous les processus, lieux de fonctionnement et moyens de production utilisés par nos Fournisseurs doivent respecter les exigences légales et les normes de protection environnementale applicables. Nos Fournisseurs, qui sont également fabricants, s'engagent à adopter et à développer un système de gestion environnementale (SGE) conforme à la norme ISO 14001 ou un système de gestion environnementale adapté à l'industrie.

Action Climatique

Nos Fournisseurs doivent reconnaître l'urgence des changements climatiques et se fixer des objectifs. Nous attendons d'eux qu'ils s'engagent dans une action climatique persistante et active, par exemple, en augmentant l'efficacité énergétique, en produisant ou en achetant de l'énergie provenant de sources renouvelables. Ils doivent fournir une vision transparente de leurs émissions de carbone et établir des objectifs ambitieux de réduction de celles-ci, en ligne avec l'Accord de Paris.

Biodiversité

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils s'engagent à renforcer les actions de préservation proactive des écosystèmes et à contribuer à la protection de la biodiversité de manière à garantir qu'aucun impact irréversible n'est causé et à minimiser les impacts sur la biodiversité, par exemple, en agissant pour la conservation des espèces menacées et

la préservation des habitats naturels, en promouvant la gestion durable des forêts et la conservation de la nature, de manière transparente et alignée avec les références internationalement reconnues.

Substances Dangereuses

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils gèrent les substances dangereuses de manière à respecter les réglementations internationales et locales, ainsi que les normes de sécurité applicables. Cela inclut la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination sûrs de ces substances pour protéger les travailleurs, la communauté et l'environnement.

Consommation et Qualité de L'Eau

Nos Fournisseurs s'engagent à utiliser l'eau avec le soin approprié. Dans les régions où l'eau est rare, ils doivent minimiser la collecte d'eau et garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les normes de qualité des eaux usées doivent être définies et surveillées dans le cadre des exigences légales et réglementaires applicables.

Qualité de l'Air et du Sol

Nos Fournisseurs doivent au minimum suivre et respecter les dispositions légales applicables et les exigences des autorités locales.

Matériaux et Élimination des Déchets

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils minimisent tout impact que leurs opérations pourraient avoir sur l'environnement et qu'ils utilisent les ressources avec modération. Les matériaux doivent être réutilisés dans la mesure du possible, et le développement de produits circulaires visant à minimiser l'utilisation de matières premières doit également être encouragé. Lors de la gestion des déchets, nos Fournisseurs doivent suivre le principe de d'abord éviter les déchets, puis de les recycler, et enfin de les éliminer en dernier

recours. Au minimum, nos Fournisseurs doivent se conformer aux dispositions légales applicables et aux exigences des autorités compétentes en matière de gestion des déchets.

Substances Chimiques Interdites

Nos Fournisseurs sont tenus de respecter les règles de conformité en matière de matériaux, notamment les interdictions légales concernant certaines substances, y compris l'interdiction de production et d'utilisation de certains produits chimiques définis dans la Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants et l'interdiction d'exportation de déchets dangereux, conformément à la Convention de Bâle.



Relations Commerciales/ Éthiques

Offres et Hospitalités

Nos Fournisseurs sont interdits d'offrir ou d'accepter des cadeaux en espèces ou équivalents à/des associés du Groupe Mota-Engil. À tout moment, les offres et hospitalités résultant des affaires (clairement liées à un but commercial légitime) doivent être conformes aux politiques, ordres de service et procédures du Groupe Mota-Engil ainsi qu'aux lois locales applicables. Les articles offerts à des tiers doivent être limités en valeur, et tous les efforts doivent être faits pour garantir que la valeur symbolique de l'offre dépasse sa valeur monétaire.

Conflit D'Intérêts

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils prennent des décisions basées sur des considérations objectives et qu'ils ne soient pas indûment guidés par des intérêts personnels ou l'influence de tiers. Lorsqu'une situation de conflit d'intérêts potentiel est détectée, le Fournisseur doit prendre des mesures pour résoudre les conflits et notifier immédiatement le Groupe Mota-Engil.

Anticorruption et Pots de Vin, Prévention du Blanchiment d'Argent et du Financement du Terrorisme

Le Groupe Mota-Engil a adopté une politique de tolérance zéro en matière de corruption, de pots-de-vin, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et interdit de tels actes sous toute forme, directement ou par l'intermédiaire de tiers, y compris nos Fournisseurs, partout dans le monde. L'offre ou l'acceptation de pots-de-vin de quelque nature que ce soit n'est pas tolérable, dans tout lieu où le Groupe Mota-Engil opère. Les Fournisseurs doivent s'abstenir de toute

pratique qui pourrait constituer une violation des normes anticorruption, de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, et doivent également prendre des mesures raisonnables pour prévenir de tels actes.

Zones de Conflit

Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils cessent et s'abstiennent de toutes les activités qui contribuent, directement ou indirectement, au financement de groupes armés, en respectant les obligations légales et de communication.

Libre Concurrence

Nos Fournisseurs doivent se conformer à tous les règlements légaux applicables dans ce domaine et s'abstenir d'établir des accords, des pratiques concertées ou des décisions d'associations d'entreprises ayant pour objet ou résultat d'empêcher, de fausser ou de restreindre la concurrence telle que définie par les lois antitrust, ou d'abuser d'une position dominante sur le marché. Les Fournisseurs doivent s'abstenir de participer à toute autre pratique illégale ou non éthique et suivre des pratiques commerciales équitables. Chaque fois que le Groupe Mota-Engil demande des informations relatives à l'applicabilité des sanctions, celles-ci doivent être fournies.

Confidentialité et Sécurité des Données

Nos Fournisseurs s'engagent à respecter le droit à l'autodétermination informationnelle, la confidentialité des données personnelles ainsi que la sécurité et la confidentialité de toutes les informations commerciales et données personnelles dans tous les processus commerciaux, conformément à la législation applicable en matière de confidentialité, de confidentialité et de sécurité de l'information.

Réglementations de Contrôle Douanier et D'Exportation

Nos Fournisseurs s'engagent à respecter les réglementations internationales en matière de contrôle douanier et d'exportation et à partager proactivement les informations relatives au commerce extérieur dans l'intérêt d'une chaîne d'approvisionnement sécurisée.

Protection du Patrimoine

Nos Fournisseurs doivent garantir le respect des actifs du Groupe Mota-Engil et des parties prenantes, et leur utilisation ne doit avoir lieu que lorsqu'elle est dûment autorisée.

Dépendance Économique

Nos Fournisseurs doivent chercher activement à minimiser les risques associés à une dépendance économique significative (ainsi que celle de leurs Fournisseurs) afin de garantir la prospérité et la durabilité à long terme.

Intégrité Fiscale

Le Groupe Mota-Engil maintient une politique fiscale correcte, conforme à la législation des lieux où il opère, et attend de ses Fournisseurs qu'ils adhèrent au même principe.

Gestion

Efficacité Mutuelle

En tant que Fournisseur, vous devez vous engager à satisfaire le client, en garantissant des produits et services de haute qualité, avec des processus agiles pour identifier et comprendre les exigences légales du client.

Sélection des Fournisseurs

Le Groupe Mota-Engil, dans son processus d'évaluation et de sélection des Fournisseurs, prend en compte trois dimensions : Intégrité (et conformité avec les lois applicables), Financière et ESG, en veillant à ce que le processus d'acquisition ou d'intégration soit transparent et équitable.

Suivi de la Performance des Fournisseurs

Le Groupe Mota-Engil dispose d'un processus d'évaluation des Fournisseurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement, adoptant des critères spécifiques tels que la réactivité et l'adaptabilité, la qualité des travaux, l'assistance après réception, le respect des délais, les préoccupations environnementales et de prévention des risques, la capacité technique, la relation avec la structure et la performance financière, entre autres. À la fin du cycle d'évaluation, les Fournisseurs, selon des critères définis, seront informés afin de développer des plans d'action, axés sur une amélioration continue du processus, montrant l'engagement du Groupe Mota-Engil dans le développement durable de ses partenaires commerciaux. En tant que Fournisseur, vous devez avoir un processus équivalent de sélection et d'évaluation des Fournisseurs afin de minimiser les risques en matière de conformité légale, environnementale, santé et sécurité, pratiques de travail et éthique. Cela implique d'évaluer l'importance de chaque risque et de mettre en place des mesures appropriées pour gérer ces risques et maintenir la conformité réglementaire



Engagement envers la Qualité

Le Groupe Mota-Engil vise à donner la priorité à la fourniture de produits et services de haute qualité qui répondent aux conditions contractuelles, réglementaires et légales applicables, comme exposé dans la Politique SHEQ du Groupe Mota-Engil, créant de la valeur pour les clients et les communautés, et nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils se guident selon les mêmes principes.

Respect du Code D'éthique et de Conduite

Vérifications de Conformité

Afin de garantir la prospérité et la durabilité à long terme, le Fournisseur doit effectuer des auto-évaluations régulières de sa conformité avec ce code, ainsi que communiquer immédiatement tout écart ou défi concernant l'adhésion à ces principes et collaborer rapidement avec le Groupe Mota-Engil dans les initiatives d'audit et de révision, lorsqu'il est demandé. Le Fournisseur doit également répondre aux enquêtes et demandes d'information dans un délai raisonnable et conformément aux formalités spécifiées par les lois applicables en matière de protection des données.

Conséquences des Infractions

Tout manquement aux obligations décrites dans ce Code de Conduite Éthique constitue une violation du contrat avec le Groupe Mota-Engil. Le Fournisseur devra, dans un délai raisonnable, informer le Groupe Mota-Engil des mesures corporatives internes prises pour éviter de futurs manquements. Dans les cas où ces obligations ne sont pas respectées ou où les mesures correctives appropriées ne sont pas prises dans un délai raisonnable, ou si la violation du Code de Conduite Éthique est telle qu'il n'est pas raisonnable d'attendre que le Groupe Mota-Engil

maintienne la relation commerciale, le Groupe Mota-Engil se réserve le droit - sans préjudice d'autres droits - de mettre fin à la relation sans préavis et de résoudre tout contrat ou accord associé.

Canal de Conduite Éthique

Tous les Fournisseurs, collaborateurs et parties concernées sont encouragés à signaler les cas suspects et les violations du présent Code de Conduite Éthique. Cette communication permettra d'atténuer les conséquences de telles violations et d'éviter de futures conduites incorrectes de même nature. À cet effet, les Fournisseurs doivent créer leurs propres systèmes de dénonciation ou adhérer à un système couvrant tout le secteur (conformément à la Loi n° 93/2021 qui établit le régime général de protection des lanceurs d'alerte). Le Groupe Mota-Engil met à disposition le Canal de Conduite Éthique comme mécanisme exclusif et confidentiel pour la communication sécurisée des irrégularités ou des écarts de conduite, accessible via le site Web du Groupe Mota-Engil ou directement via [le lien](#). Nos Fournisseurs doivent informer leurs collaborateurs de cette option de dénonciation.



Acceptation

Reconnaissance du Code de Conduite Éthique du Fournisseur

Moi, en tant que "Fournisseur", je m'engage à adhérer à ce Code de Conduite Éthique, qui prévaudra sur toutes les transactions avec les entités du Groupe Mota-Engil. Cet engagement est valable tant que l'adhésion à ce Code de Conduite Éthique ne contrevient pas à des lois ou règlements locaux.

Le respect des principes de ce Code de Conduite Éthique est essentiel et un facteur décisif pour la continuité de la relation entre le Groupe Mota-Engil et ses Fournisseurs. Le Groupe Mota-Engil se réserve le droit de modifier le Code de Conduite Éthique à tout moment pour s'adapter aux modifications législatives ou autres ajustements pertinents, en veillant à ce que le Code reste efficace et pertinent.

Le Groupe Mota-Engil se réserve le droit de sélectionner et d'évaluer les Fournisseurs et, en cas de violation de ce Code, donnera au Fournisseur l'occasion de remédier ou de développer des actions d'amélioration, ou, en dernier recours, de mettre fin à la relation avec celui-ci.

Vous pouvez consulter le texte complet du Code de Conduite Éthique du Groupe Mota-Engil ainsi que toutes les informations relatives au Programme d'Intégrité et de Conformité en suivant ce [lien](#).

Nom du Fournisseur

Signature du Fournisseur

Date ____/____/____



MOTÆNGIL

Un monde d'inspiration

